



Société anonyme au capital de 24 959 384 euros
Siège social 30, avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine
562 018 002 R.C.S. Nanterre

Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 5 mai 2022

Modalités de mise à disposition des documents préparatoires

Les actionnaires de Gaumont sont invités à participer à l'Assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire qui se tiendra le jeudi 5 mai 2022 à 11 heures, à l'Hôtel Peninsula, 5, avenue des Portugais 75116 Paris.

L'avis de réunion comprenant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié le 30 mars 2022 au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n° 38 et l'avis de convocation le 13 avril 2022 au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n° 44 et sur le support habilité aux annonces légales Actu-juridique.fr sous le n° 600188 (Hauts-de-Seine).

Les documents ou informations destinés à être présentés à l'Assemblée ainsi que les formulaires de vote par correspondance ou par procuration sont mis en ligne sur le site internet de la société www.gaumont.fr, rubrique Finances.

Les documents prévus par les articles L. 225-115 et R. 225-83 du code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'Assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la société de lui envoyer ces documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de la société pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'Assemblée.